

Rappel du contexte :

Le PLPD¹ a une durée de 6 ans et a un objectif de réduction fixé à 86 kg/habitant en 2025. Cet objectif ne concerne que la partie habitant. Les actions auprès des entreprises doivent nous permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 140 kg/an en 2025, nous permettant de rejoindre les objectifs régionaux.

Le PLPD prévoit 14 actions autour de 4 thématiques :

- Allonger la durée de vie des produits
- Promouvoir la consommation responsable et peu génératrice de déchets
- Réduire, trier, valoriser les biodéchets
- Encourager les entreprises dans une dynamique de prévention et vers une économie circulaire

Les actions 2020 :

- ✓ **Promouvoir la consommation responsable et peu génératrice de déchets**
 1. Edition d'un annuaire des producteurs locaux
 2. Opération « Foyers témoins, pour réduire ses déchets »
 3. Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2020
 4. Accompagnement dans la prévention et la réduction des déchets lors de manifestations organisées sur la Communauté de Communes (salon, festival, kermesse etc.)
- ✓ **Réduire, trier, valoriser les biodéchets**
 1. Distribution de composteurs individuels et de bio-seaux à tarifs préférentiels
 2. Formations au compostage destinés aux habitants dans les communes
 3. Accompagnement des « Gros producteurs » de la restauration collective non commerciale (restaurants scolaires, EHPAD, hôpital local...) dans leurs obligations de réduction du gaspillage alimentaire et de tri à la source des biodéchets, mise en place de composteur et formations
 4. Participation à la Semaine « Tous au compost » du 28 mars au 12 avril 2020

Réduire, trier, valoriser ses biodéchets, c'est parti !

La communauté de communes Sud Retz Atlantique a adopté son Plan Local de Prévention des Déchets le 3 avril dernier avec 14 actions autour de 4 thématiques et un objectif de réduction de 86 kg/hab en 2025 par rapport à 2017. Tous les acteurs du territoire sont concernés !

Plusieurs actions sont d'ores et déjà lancées, notamment autour de l'axe « *Réduire, trier, valoriser les biodéchets* » en partenariat avec le CPIE Logne et Grand Lieu, acteur majeur de l'éducation à l'environnement sur le territoire et signataire de la charte partenariale de l'ADEME en tant qu'organisme de formation à la pratique du compostage.

1) Les formations au compostage destinées aux habitants :

L'opération foyer témoin conduite en 2016 sur les communes de Legé, Corcoué-sur-Logne et Touvois, mettait en évidence un potentiel de réduction du poids des ordures ménagères de 37 kg/participant/an en adoptant le geste de composter ses déchets alimentaires.

Selon le rapport de diagnostic pour l'élaboration du plan de prévention, le taux moyen d'habitat individuel est égal à 95 %, 80 % des logements sont occupés par leur propriétaire et plus de 90 % des habitats possèdent un jardin.

Enfin, les déchèteries du territoire ont collecté 135 kg/hab de déchets verts en 2017. Le plan prévoit une réduction de 40 % du gisement d'ici 2025 afin de mieux valoriser cette ressource.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite sensibiliser les habitants à la pratique du compostage domestique en proposant des **formations dans les communes dès le 7 mars 2020 avec une partie théorique et une partie pratique.**

PREMIÈRE PARTIE

Représentations, interrogations, préjugés ... un éclairage et des réponses !

Découvrez les règles d'or du compostage ! Peut-on mettre des agrumes, de la viande ?

Comment éviter les mauvaises odeurs et les mouches ?

DEUXIÈME PARTIE

Mise en pratique de la partie théorique ! "Mais concrètement comment je fais et comment ça marche ?"

En mettant la main à la pâte, le compostage n'aura plus de secret pour vous !

Prochaines dates des formations (samedis de 9h à 12h) :

Corcoué-sur-Logne le 7 mars (salle du CPIE Logne et Grand-Lieu)

La Marne le 28 mars (salle des Lauriers)

Saint-Mars-de-Coutais le 6 juin (local La Verrière)

Machecoul-Saint-Même le 13 juin (salle de l'Hexagone)

Pour renforcer cette action, la Communauté de Communes va acheter des composteurs en bois naturel de 300 L et 600 L (près de 200 foyers ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition) qu'elle proposera à la vente à ses habitants début 2020, et envisage une opération de broyage de déchets verts en déchèteries.

Plus d'informations sur le contenu de la formation auprès d'Antoine Orcil, CPIE Logne et Grandlieu, par mail à antoine.orcil@cpie-logne-et-grandlieu.org ou au 02 40 05 23 25 et inscriptions auprès d'Anaïs Ropers, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique par mail à plpd@ccsudretzatlantique.fr ou au 02 40 02 33 53.

2) Réduction et tri à la source des biodéchets des gros producteurs :

Parmi les actions envisagées, l'accompagnement des « Gros producteurs » de la restauration collective non commerciale, dans la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets vise à réduire le poids des ordures ménagères résiduelles collectées par la CCSRA. Ce sont plus de 90 tonnes par an de biodéchets issus des établissements collectifs qui ont été évaluées à ce jour. La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles coûtent à la collectivité un peu plus de 200 € la tonne.

En ce qui concerne la réduction, le tri et la valorisation des biodéchets en établissement collectif, la CCSRA a conventionné avec le CPIE Logne et Grand Lieu pour une durée de trois ans. Le but étant d'accompagner les établissements dans la mise en place d'une solution de valorisation notamment par le compostage avec différentes phases : diagnostic, évaluation, proposition d'équipement et d'intervention, installation, formation et suivi dans le temps.

Un composteur collectif a été installé en 2019 au groupe scolaire Jacques-Yves COUSTEAU. Pour 2020, le restaurant scolaire de Paulx installera un composteur collectif également. Les jeunes de la MFR de Legé ont inauguré le composteur fabriqué par leur soin en janvier 2020. D'autres composteurs collectifs devraient voir le jour en cette année 2020 : restaurant scolaire du bourg de St Même le Tenu, foyer les Hespérides à Legé etc.

3) Projet de compostage partagé en pied d'immeuble, quartier :

Une autre action va être menée pour les personnes ne pouvant pas composter individuellement, c'est-à-dire ne bénéficiant pas de jardin ou de solution de compostage à proximité.

Un appel est lancé pour les collectifs d'habitants en pied d'immeuble ou en cœur de quartier souhaitant mettre en place un compostage partagé et être accompagné pour cette mise en place.

Opération Foyers Témoins responsables ! Lancez-vous en famille !

La communauté de communes Sud Retz Atlantique a adopté son Plan Local de Prévention des Déchets le 3 avril dernier avec 14 actions autour de 4 thématiques et un objectif de réduction de 86 kg/hab en 2025 par rapport à 2017. Tous les acteurs du territoire sont concernés !

Plusieurs actions sont d'ores et déjà lancées, notamment autour de l'axe « *Promouvoir la consommation responsable* » : l'annuaire des producteurs locaux alimentaires et l'accompagnement aux manifestations éco-responsables.

Opération Foyers Témoins :

L'opération foyer témoin conduite en 2016 sur les communes de Legé, Corcoué-sur-Logne et Touvois, mettait en évidence un potentiel de réduction du poids des ordures ménagères de 37 kg/participant/an en compostant, 61 kg en triant et en compostant, 18.5 kg en apposant un stop pub.

Ainsi, la Communauté de Communes souhaite engager et sensibiliser les habitants dans cette démarche éco-responsable et de réduction des déchets à la source, c'est-à-dire, en commençant par nous, les consommateurs.

DEROULEMENT DE L'ACTION

Les foyers volontaires, en acceptant de peser leurs déchets et d'adopter des gestes de prévention parmi ceux proposés pendant 6 mois ; participent activement à cet objectif de réduction des déchets.

Entre 10 et 40 foyers peuvent participer, avec une certaine diversité dans :

- La composition des foyers
- Le type d'habitat : individuel ou collectif
- Les pratiques déjà adoptées

Les deux premiers mois, chaque foyer conserve ses pratiques et pèse ses déchets.

Les quatre mois suivants, chaque foyer applique les gestes de prévention de son choix et continue à peser ses déchets.

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique collecte les résultats et les analyse avec l'aide de l'ADEME. En comparant les résultats, on peut mesurer l'effet des nouveaux gestes sur les déchets.

Les foyers peuvent témoigner et relayeront leur expérience. Tout au long de la démarche, chaque foyer sera accompagné par Anaïs Ropers en charge du Plan de Prévention des Déchets.

**Réunion de présentation de l'Opération Foyers Témoins Eco-responsables : mardi 31 mars
2020 à 19h au siège de l'intercommunalité**

Plus d'informations : Anaïs Ropers, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique par mail à plpd@ccsudretzatlantique.fr ou au 02 40 02 33 53.